

PROCÈS-VERBAL N° 60 : Assemblée Générale – Partie I

5 septembre 2023

 [Conseil régional de La Réunion](#)

1. Introduction. Nature de la réunion

L'Assemblée Générale du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réunie en format hybride dans l'hémicycle du Conseil Régional de La Réunion, à nove heure et vingt minutes, le cinq (5) septembre deux mille vingt-trois (2023).

2. Mot de bienvenue du président de l'Assemblée Générale

M. François Herman (Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe et président de l'Assemblée générale) a adressé un mot de bienvenue à l'ensemble des participants et a rappelé que cette réunion était l'occasion de renforcer les liens entre le Conseil consultatif, la Commission européenne (CE) et les États membres. Ces réunions sont essentielles pour contribuer à l'établissement de politiques de pêche plus efficaces et pour faire connaître les besoins et les préoccupations des régions ultrapériphériques (RUP). Selon lui, la Commission européenne est une opportunité pour les RUP, mais les RUP sont aussi une opportunité pour la Commission européenne. Dans les RUP, il est nécessaire de développer une économie plus circulaire et un secteur de la pêche et de l'aquaculture plus durable et résilient. Bien que chaque RUP ait ses propres caractéristiques, certains problèmes sont communs, tels que l'insularité et la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs. M. François Herman a déclaré qu'en raison d'obligations professionnelles, il ne pouvait assister en personne à la réunion, laquelle est enregistrée pour les besoins d'élaboration de son procès-verbal. Il a remercié tous les participants, notamment la Commission européenne et les États membres pour leur présence, le secrétariat du CCRUP pour l'organisation des réunions et le soutien du Conseil régional de La Réunion.

4. Discours d'ouverture de la directrice générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne – Mme Charlina Vitcheva ;

Madame Charlina Vitcheva (Directrice Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne) a remercié tous les participants pour leur présence. Elle a rappelé qu'elle avait eu le privilège de participer en personne à la première Assemblée générale du CCRUP, puis a déclaré que c'était un honneur d'être à nouveau présente. Les RUP sont une opportunité pour la Commission européenne, car elles disposent d'un vaste territoire maritime avec un grand potentiel de développement

de l'économie bleue. Elle a indiqué que lors des visites de la deuxième partie de l'Assemblée générale, ils pourraient discuter des problèmes spécifiques des RUP et des solutions possibles. La CE accorde une attention particulière aux RUP et se préoccupe de l'égalité des chances pour assurer le développement durable des communautés locales.

Depuis l'Assemblée générale du CCRUP aux Açores, l'un des accomplissements majeurs de la Commission européenne a été le lancement du [paquet de mesures sur la Pêche et l'Océan](#) en février 2023. L'une des premières présentations du paquet de mesures sur la Pêche et l'Océan a eu lieu à l'occasion de la réunion entre Conseils consultatifs (CC) en mars 2023, ce qui démontre l'importance que la Commission européenne accorde aux CC. La guerre entre l'Ukraine et la Russie a révélé la grande vulnérabilité de l'UE et sa dépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles. L'objectif principal de ce paquet de mesures est de garantir un secteur de la pêche moderne, durable et rentable pour attirer les générations futures.

Elle a remercié le CCRUP pour sa recommandation sur les possibilités de pêche, car il s'agit d'une question importante.

Le plan d'action pour le milieu marin de la CE est un document important pour la réduction des pressions exercées sur la mer, telles que le changement climatique, la pêche illégale et la pollution. Les mesures du plan d'action pour le milieu marin ont été mises en œuvre sur la base de nombreux débats, car il y aura toujours une approche régionale. Ce paquet de mesures sera utilisé pour les débats futurs afin d'établir des mesures nationales, régionales et locales, basées sur des objectifs de durabilité.

Madame Charlina Vitcheva a également remercié le CCRUP pour l'envoi de la recommandation relative aux études des Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV). Il s'agit d'une des mesures qui a été prise à l'initiative des RUP et qui pourrait être importante, non seulement dans le cadre du règlement sur l'accès aux eaux profondes, mais aussi dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin. Les parties prenantes seront consultées au préalable et leurs avis seront pris en compte dans les débats à venir, notamment au sujet du plan d'action pour le milieu marin. La stratégie 2030 pour la biodiversité, telle que convenue par les États membres, sera une priorité pour la CE. En octobre prochain aura lieu une réunion avec les États membres, à laquelle participeront les autorités nationales de l'environnement, de la pêche et de la mer, pour discuter du plan d'action pour le milieu marin. Certains CC ont questionné le fait de ne pas être présents à ces réunions, mais la Commission européenne souhaitait qu'elles se tiennent directement avec les autorités des États membres. Cependant, des observateurs seront autorisés à y assister. La CE veut s'assurer que, par le biais des recommandations des CC, les mesures soient adaptables et équilibrées. La CE veut ainsi améliorer la mise en œuvre de ses mesures.

Le plan d'action pour le milieu marin a pour objectif d'accélérer la transition énergétique, à rendre

les pratiques de pêche plus durables et les engins de pêche plus sélectifs. La CE souhaite investir ses fonds dans la transition énergétique et dans des méthodes de pêche innovantes, afin d'atteindre une plus grande rentabilité et durabilité. Madame Charlina Vitcheva a rappelé que dans [la communication de la Commission européenne sur la transition énergétique](#), un compendium a été publié avec le nombre d'activités existantes associées à la transition énergétique. Ce compendium est important pour démontrer que des mesures telles que l'utilisation de carburants alternatifs ou l'utilisation de moteurs et d'équipements plus légers peuvent contribuer à une plus grande efficacité énergétique. Elle espère que les RUP pourront reconnaître les efforts de la CE et a rappelé l'événement intitulé « *Unir les forces pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE* », qui a eu lieu en juin 2023.

Elle a également rappelé que les RUP étaient les seuls territoires de l'Union européenne où les États membres étaient autorisés à soutenir le renouvellement de la flotte.

Les directives de la règle de minimis seront publiées à la fin de cette année ou au début de l'année suivante.

Depuis 2018, il est possible d'allouer des aides de l'État membre pour renouveler la flotte des RUP. Toutefois, il est nécessaire de démontrer que le renouvellement de la flotte ne porte pas préjudice aux objectifs de durabilité. La CE a un besoin urgent de données et a demandé aux organisations présentes à la réunion de se concentrer sur la collecte de données. Le renouvellement de la flotte est possible, mais il est nécessaire de démontrer que la flotte est à l'équilibre. Les fonds européens (FEAMPA) devraient être utilisés pour la collecte de données plutôt que d'être restitués. Elle a indiqué que la délégation de la CE visiterait les installations de l'IFREMER sur l'île de la Réunion et a rappelé qu'en mars 2023, les directives sur les aides d'État ont été révisées et qu'il y a eu plusieurs modifications. Les États membres peuvent désormais utiliser des fonds étatiques pour des équipements destinés à la sécurité des pêcheurs, par exemple.

L'aquaculture et l'économie bleue intéressent de plus en plus les RUP. Les projets d'aquaculture peuvent être soutenus par des fonds européens. Les soutiens à l'aquaculture du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) peuvent ne pas être suffisants et pour cette raison, il est tout aussi important d'utiliser les aides du Fonds européen pour le développement régional (FEDER). Actuellement, la CE élabore divers documents visant à atténuer les problèmes de l'aquaculture. L'une des grandes opportunités de développement économique pour les RUP est d'investir dans une bonne stratégie d'économie bleue et une bonne planification de l'espace maritime.

Les négociations de l'Union européenne lors des réunions de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et de la Commission des thons de l'océan Indien

(IOTC) constituent l'un des enjeux majeurs pour la pêche dans les RUP. À ce titre, il est important que les parties prenantes apportent un maximum de connaissances.

Madame Charlina Vitcheva s'est dite disponible pour répondre à des questions.

5. Discours de la Présidente du Conseil régional de la Réunion – Mme Huguette BELLO

Madame Huguette Bello (présidente du Conseil régional de la Réunion) a salué l'ensemble des participants et a déclaré que c'était un honneur d'accueillir les réunions du CCRUP dans l'hémicycle du Conseil régional de la Réunion. Elle a considéré que cette réunion était une excellente occasion de rassembler les représentants régionaux, nationaux et européens, ainsi que les parties prenantes du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP. Le travail du CCRUP est très important. Elle a remercié le Parlement européen pour son soutien dans la défense des intérêts des RUP, puis a rappelé que le Portugal était un pays soucieux de l'économie bleue, de la protection et de la défense de la mer et de ses ressources marines. L'Espagne est pour sa part un pays engagé dans la décarbonisation du secteur de la pêche et la sécurité alimentaire. La France est quant à elle la première puissance maritime d'Europe et la deuxième du monde. Madame Huguette Bello a déclaré que les mesures appliquées par l'Europe continentale devaient être adaptées aux réalités des RUP. Bien que les RUP partagent de nombreux problèmes, leurs réalités sont différentes et restent méconnues de l'Europe continentale. Ce type de rencontres est fondamental pour que les RUP soient mieux connues et aider à ce que les décisions futures soient plus adaptées aux réalités locales. Les RUP sont des laboratoires, mais elles doivent se développer au service de l'ensemble de la communauté. Grâce aux RUP, la CE dispose d'un vaste espace maritime (environ 11 millions de m²) et d'une grande réserve de ressources marines dans plusieurs bassins océaniques (Indien, Caraïbe et Atlantique). Les RUP sont une grande opportunité pour la CE, mais cela implique des responsabilités, y compris une attention particulière aux communautés locales et aux enjeux du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Une approche régionale est nécessaire. Il est une banalité de dire que les ressources marines doivent être gérées de manière durable s'il n'y a pas de politiques de contrôle maritime adaptées. La population locale devrait avoir un accès adéquat aux ressources locales. La collecte de données est importante. Madame Huguette Bello a plaidé pour que le poisson des RUP ne soit plus pêché et exporté en dehors des régions d'origine. Les RUP doivent être traitées de manière équitable et adéquate. La Politique Commune de la Pêche doit être juste, s'appliquer de la même manière à tous les pêcheurs européens et prendre en compte les particularités des RUP. Elle a indiqué que les bassins océaniques des RUP faisaient l'objet de multiples accords maritimes conclus par la CE avec les pays voisins, qui conditionnent l'accès de la flotte locale aux ressources. Toutefois, il faut d'abord prendre en compte les

communautés locales et européennes. Les RUP sont éloignées de l'Europe continentale, mais elles doivent être présentes dans les accords conclus par la CE avec d'autres régions du monde. Les politiques publiques doivent être cohérentes et équitables, et tenir compte des particularités des RUP. Il est fondamental de réduire la dépendance alimentaire des communautés locales de pêcheurs. La planète est essentiellement constituée par la mer et il est nécessaire d'assurer l'accès des populations locales au poisson. Jusqu'en 2027, la CE ne soutient pas le financement public des dispositifs de concentration de poissons ancrés (DCP ancrés), mais autorise les bateaux industriels à utiliser des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP dérivants). Elle a considéré qu'il existait des inégalités entre les pêcheurs d'Europe continentale et ceux des RUP.

Madame Huguette Bello a rappelé qu'en mai 2022, elle avait adressé une lettre au Commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche sur la nécessité de communiquer davantage et d'adapter les mesures européennes à la réalité des RUP. Le secteur de la pêche de La Réunion utilise des engins de pêche sélectifs. Depuis 2007, plusieurs mesures ont été prises à La Réunion pour préserver l'environnement. La flotte des RUP a besoin d'être renouvelée. Elle a demandé combien de temps il faudrait pour soutenir le renouvellement de la flotte. Il est important de garantir le développement de la pêche artisanale locale. Le secteur de la pêche doit être attractif pour les générations futures. La CE devrait protéger l'océan Indien, où de nombreux pays pêchent sans respecter de limites appropriées. L'[article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne \(TFUE\)](#) est important pour défendre la pêche dans les RUP. Il ne fait aucun doute que la pêche dans les RUP est riche en particularités géographiques et maritimes. Elle a remercié le CCRUP pour ses recommandations et indiqué que le CCRUP pouvait compter sur le soutien de la Réunion. Il est indispensable d'améliorer le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP.

6. Présentation sur « *Le rôle du Parlement européen dans la défense de la pêche des régions ultrapériphériques* » : M. Stéphane Bijoux, en représentation du président de la Commission de la Pêche du Parlement Européen

M. Stéphane Bijoux (membre du Parlement européen) a salué l'ensemble des participants. Il a précisé que M. Pierre Karleskind n'avait pas pu participer à la réunion pour des questions de vols. Les députés européens représentant les RUP travaillent dur et en famille pour faire connaître les spécificités des RUP à la CE. Le Parlement européen défend les méthodes de pêche traditionnelles pratiquées dans les RUP, qui sont un modèle de subsistance familiale. Il a indiqué qu'il y avait un mécontentement dans

toutes les RUP du fait que la CE ne se rendait pas dans ces régions et que, par conséquent, elle connaissait mal leurs réalités. La réunion du CCRUP est importante, car tous les acteurs sont unis pour défendre les RUP. Lors de la pandémie de COVID-19 et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la CE et le PE ont adopté et approuvé des mesures de soutien au secteur de la pêche des RUP. Le renouvellement de la flotte est urgent et il n'est pas envisageable qu'un pêcheur mette sa vie en danger parce que son bateau n'est pas sûr. Le secteur de la pêche doit être plus attractif pour les générations futures. La connaissance empirique est très importante pour la défense des intérêts des RUP. M. Stéphane Bijoux a souhaité que la réunion soit fructueuse.

7. Présentation sur « La défense des régions ultrapériphériques par le Comité européen des régions » : Président du Comité Européen des Régions – M. Vasco Cordeiro

À la demande de M. Vasco Cordeiro (Président du Comité européen des régions), Madame la Secrétaire générale a remercié en son nom l'invitation à participer à la réunion et a lu un texte qu'il lui avait envoyé :

« Chers membres du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques,

C'est avec regret que je ne peux être parmi vous aujourd'hui sur la belle île de la Réunion, mais je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée, en tant que président du Comité des régions de l'Union européenne, d'adresser ce bref message à l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques.

Je tiens donc tout d'abord à remercier Mme Huguette Bello, présidente de la région de La Réunion, et M. François Herman, président de l'Assemblée générale du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques, de m'avoir invité à participer à cette réunion. Malgré les faiblesses liées à leur éloignement et à leurs caractéristiques géographiques, les RUP disposent d'un potentiel unique et d'atouts spécifiques qui bénéficient à l'ensemble de l'UE, notamment au regard de ses objectifs actuels, de la présence européenne dans des zones stratégiques du monde à la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent, aux produits uniques qu'elles génèrent ou aux caractéristiques exceptionnelles qui en font d'excellents laboratoires de recherche et d'innovation dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'espace, la biologie marine, sans oublier les secteurs productifs traditionnels. C'est pourquoi le Comité européen des régions a fortement plaidé pour que les RUP fassent l'objet d'une attention adéquate, appropriée et spécifique. Les politiques de l'UE doivent être conçues en tenant compte des spécificités de ces régions, de leurs caractéristiques, mais aussi de leur potentiel pour l'Union européenne elle-même.

Dans le domaine du climat et de l'énergie, nous demandons une approche différenciée afin que la législation de l'UE - ledit "paquet Objectif 55" - prenne en compte la plus grande vulnérabilité des RUP en raison de leur éloignement et de leur isolement du continent européen, et qu'un soutien spécifique soit apporté à ces régions, afin qu'elles puissent assurer une transition énergétique juste. Deuxièmement, il est fondamental de mieux reconnaître la spécificité des RUP dans le cadre de la politique de cohésion, en vue de la future réforme pour la période post-2027. Le Comité des régions ne s'engage pas seulement à renforcer l'essence de cette politique, basée sur la gouvernance à divers niveaux et le partenariat avec les autorités régionales. Nous cherchons à aller plus loin, en plaidant pour qu'elle ait un caractère plus territorial, afin que toutes les régions, dans tous les coins de l'Union européenne, puissent recourir à la politique de cohésion pour apporter une réponse à leurs besoins locaux.

Troisièmement, et plus particulièrement en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, qui constituent un secteur économique important pour les régions ultrapériphériques, il est fondamental de contribuer à la création de communautés côtières durables et résilientes, où les revenus des pêcheurs et du secteur vont de pair avec une bonne gestion des ressources et le développement durable de nos mers. La pêche, l'aquaculture et le transport maritime représentent une part importante de l'économie des régions ultrapériphériques et ces régions sont bien placées pour devenir une référence en matière de développement, en respectant l'économie circulaire et la neutralité climatique, ainsi qu'en investissant, en créant des emplois et en offrant de nouvelles possibilités de développement économique aux habitants des zones côtières et éloignées. Avec un soutien plus adapté de l'UE et des gouvernements nationaux, nous pouvons faire des régions ultrapériphériques de l'UE un lieu de vie meilleur et plus attrayant, en mettant particulièrement l'accent sur les générations les plus jeunes.

Ces aspects, ainsi que d'autres, sont au cœur de l'avis du Comité sur la future Politique commune de la pêche, à laquelle je vous invite à contribuer activement. Je suis certain que le rôle du Conseil consultatif et les résultats de votre Assemblée générale continueront à aider le Comité des régions, mais surtout les autres institutions européennes, à renforcer leur intérêt et leur attention à l'égard des RUP et en particulier à l'égard du secteur de la pêche et de la gestion des ressources halieutiques dans ces territoires.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir donné l'opportunité d'adresser ce message à l'Assemblée générale du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques.

Et je vous souhaite à tous de bons travaux !

Vasco Alves Cordeiro ».

8. Présentation sur « Le rôle de l'Agence européenne de contrôle des pêches dans les eaux des régions ultrapériphériques » : Directrice Exécutive de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches
- Mme Susan Steele

Madame Susan Steele (directrice exécutive de l'Agence européenne de contrôle des pêches – EFCA) a salué l'ensemble des participants. Elle a remercié les équipes d'inspection de la Réunion pour leur hospitalité et le CCRUP pour l'organisation des réunions dans les RUP. La mission de l'EFCA est de promouvoir des normes élevées de contrôle, d'inspection et de surveillance dans le cadre de la Politique commune de la pêche (PCP). L'EFCA apporte un soutien technique à la Commission européenne et aux États membres dans leurs tâches de contrôle de la pêche. Les États membres sont responsables du contrôle des activités menées dans leurs eaux par les bateaux battant leur pavillon. La Commission européenne élabore la PCP et vérifie son application par les États membres. L'EFCA travaille sur quatre dimensions : le renforcement de la coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches ; la promotion du respect des règles par l'application efficace et harmonisée des procédures d'inspection de l'Union ; l'appui de l'UE dans sa dimension internationale - conformément à l'article 30 du règlement de la PCP (dans le cadre de la dimension internationale) - et la fourniture d'un soutien opérationnel aux autorités nationales dans leurs fonctions de garde-côtes. Six plans de déploiement conjoints (« *Joint Deployment Plans* ») ont été établis avec les États membres. L'EFCA n'a pas encore de mandat pour effectuer des inspections dans les eaux des RUP françaises (Saint-Martin, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte). Madame Susan Steele a rappelé que l'agence effectue des inspections de la pêche du thon rouge (*Thunnus thynnus*) aux Açores, à Madère et aux Canaries. L'EFCA a apporté son soutien en formant des inspecteurs du Portugal, de l'Espagne et de la France à leurs activités opérationnelles, pour améliorer l'application du règlement de l'UE sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et a donné accès à des outils de contrôle et d'inspection, notamment des images satellites. Elle soutient la CE dans la mise en œuvre de mesures de contrôle dans le cadre de la ICCAT. Elle coopère avec le projet [ECOFISH](#), qui couvre des zones de l'océan Indien (y compris les zones des îles de Mayotte et de la Réunion), via la formation pour l'obtention d'une certification visant à identifier les captures INN et à évaluer les risques. Madame Susan Steele a expliqué que la plupart des activités d'inspection à Mayotte avaient lieu la nuit, car c'est à ce moment-là qu'il y a le plus d'infractions. L'EFCA est prête à accroître ses activités dans les régions ultrapériphériques dès qu'elle disposera du mandat et des ressources adéquates. Pour qu'il y ait un plan d'action conjoint dans de nouvelles zones et/ou pour de nouvelles espèces, il faut qu'au moins deux États membres soient intéressés et qu'il y ait un mandat. Si l'EFCA travaillait dans les RUP, elle pourrait soutenir les autorités des États membres (en fournissant des formations et des technologies de contrôle innovantes) et soutenir

la CE au niveau international, notamment par le biais de projets spécifiques de lutte contre la pêche INN et d'un régime de contrôle international pour les pêches de la ICCAT et de la IOTC.

9. Présentation sur les « Perspectives, opportunités et défis pour la pêche et l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques portugaises » : Secrétaire d'État à la Pêche du Portugal – Mme Teresa Coelho

Madame Teresa Coelho (Secrétaire d'État à la Pêche du Portugal) a salué l'ensemble des participants et a remercié le CCRUP pour son travail. Les réunions du CCRUP sont importantes pour comprendre les problèmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Elle a commencé par indiquer qu'au 31 décembre 2022, le Portugal comptait environ 7608 bateaux immatriculés, dont 1109 (environ 14 %) bateaux artisanaux et appartenant aux RUP portugaises. En 2022, les débarquements nationaux ont atteint 165 000 tonnes, dont 12,3 % des captures correspondent aux RUP. Sur les 14 900 tonnes débarquées dans les RUP, 10 200 correspondent aux Açores et 4 700 à Madère. La valeur du poisson des RUP est élevée. Madame Teresa Coelho a notamment indiqué que les captures totales débarquées dans les RUP représentent 56 millions d'euros. Les principales espèces capturées aux Açores sont le thon, les petits pélagiques et les espèces d'eau profonde telles que la dorade rose (*Pagellus bogaraveo*), le béryx commun (*Beryx decadactylus*), le béryx long (*Beryx splendens*) et la rascasse de fond (*Helicolenus dactylopterus*). Les principales espèces capturées à Madère sont le sabre noir (*Aphanopus carbo*) et le thon. Madame Teresa Coelho a indiqué que l'État membre portugais améliorerait la législation afin de simplifier le processus d'octroi de licences pour l'aquaculture. Les dernières données sur l'aquaculture datent de 2021 et environ 1 500 établissements sont licenciés pour la production aquacole. 18 000 tonnes de poissons ont été produites, pour un revenu de 163 millions d'euros, dont environ 1 700 tonnes et 7,5 millions d'euros correspondent à la production off-shore de dorade royale (*Sparus aurata*) – la seule production dans les RUP portugaises (Madère). L'aquaculture est une activité complémentaire à la pêche et doit être développée. Le Portugal avait pour objectif d'atteindre 25 000 tonnes de production aquacole en 2030, mais il a avancé cet objectif à 2026. L'[accord de pêche mutuel entre Madère et les îles Canaries](#) est un moyen de diversifier l'activité de pêche et de rentabiliser les possibilités de pêche des flottes concernées. Le quota portugais de thon est faible, en particulier le quota de thon obèse (*Thunnus obesus*), ce qui entraîne une perte de revenus lorsque le quota de cette espèce est atteint. Cette situation a un impact négatif à la fois sur les revenus des communautés piscicoles régionales et sur les revenus des entreprises de l'industrie de la conserve. Au niveau de la ICCAT, il devrait y avoir une méthodologie de répartition des quotas qui garantisse davantage de possibilités de pêche pour les flottes qui utilisent des engins de pêche sélectifs et qui sont socialement dépendantes des ressources halieutiques. Lors de la réunion

annuelle de la ICCAT en 2022, l'administration portugaise a demandé une discrimination positive pour la pêche artisanale dans les RUP. Madame Teresa Coelho a indiqué que les Açores avaient mis en œuvre leur propre législation en matière de pêche, y compris des périodes de fermeture et des tailles minimales de capture, pour optimiser les possibilités de pêche. Les engins de pêche dans les RUP sont sélectifs et ont un faible impact sur l'environnement. Les conditions météorologiques dans les RUP étant difficiles, il est nécessaire de renouveler la flotte locale et, par conséquent, d'améliorer la sécurité à bord. L'État portugais s'est engagé à investir dans l'économie bleue et la transition énergétique. Le FEAMPA a alloué 393 millions d'euros au Portugal, dont 102 millions sont destinés aux RUP portugaises. L'une des priorités d'investissement dans les RUP portugaises est de contribuer à l'autonomie, à la souveraineté et à la sécurité alimentaire, de promouvoir la pêche durable et la conservation des ressources, d'améliorer la sécurité et les conditions de travail, d'améliorer l'efficacité énergétique des bateaux et d'améliorer les infrastructures portuaires. Les organisations publiques et privées doivent mettre en œuvre des projets d'économie circulaire. La bonne collaboration du Portugal avec l'Espagne, la France et la Commission européenne est fondamentale pour identifier les problèmes et trouver les meilleures solutions pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

10. Présentation sur les « Perspectives, opportunités et défis pour la pêche et l'aquaculture des Canaries » : Secrétaire Générale de la Pêche de l'Espagne – Mme Isabel Artime

Madame Isabel Artime (Secrétaire générale de la pêche de l'Espagne) a salué l'ensemble des participants et a remercié tous les pêcheurs pour leur dévouement à leur profession et pour leur contribution à la subsistance alimentaire. Elle a déclaré que les pêcheurs étaient importants pour transmettre leurs connaissances pratiques de la mer et de ses ressources. Les secteurs tels que la pêche dépendent du bon état de conservation de la mer. Madame Isabel Artime a souligné que les Canaries avaient plusieurs défis à relever en raison de leur insularité, comme la difficulté d'accéder aux marchés étrangers. Les Canaries comptent 741 bateaux de pêche professionnelle et 15 ports de pêche. Il s'agit de la troisième région du pays qui compte le plus grand nombre de bateaux de pêche enregistrés. La plupart des bateaux pratiquent la pêche artisanale, polyvalente et multi-spécifique. Il y a environ 657 bateaux à petite échelle, 53 thoniers et 19 chalutiers congélateurs. La pêche au thon est la principale source de revenus des pêcheurs locaux. La pêche d'espèces démersales est également importante. L'aquaculture du bar (*Dicentrarchus labrax*) et de la dorade royale (*Sparus aurata*) figure parmi les principaux produits

locaux. L'un des principaux défis consiste à garantir la durabilité des ressources et la viabilité économique et sociale du secteur de la pêche aux Canaries. L'accès aux activités de pêche dans les 100 premiers milles adjacents à l'archipel des Canaries est limité afin de protéger les ressources. Le gouvernement a élaboré un plan de gestion visant à réglementer les engins et les méthodes de pêche, par le biais de périodes de fermeture et de mesures de contrôle comme la géolocalisation. La flotte locale va expérimenter de nouvelles pêches, comme le sabre noir (*Aphanopus carbo*). Le gouvernement souhaite créer un quota commun de possibilités de pêche, sur la base de quotas restants de certaines pêches, afin de permettre aux bateaux ayant épuisé leur quota individuel de mieux utiliser les quotas alloués. L'Espagne défend auprès de la ICCAT une discrimination positive en faveur de la pêche artisanale dans les régions ultrapériphériques. La flotte des Canaries est vieillissante, avec des bateaux âgés en moyenne de 42 ans, ce qui rend difficile le renouvellement des générations et met en péril la sécurité maritime des équipages. L'état actuel de la flotte porte préjudice à l'atteinte des objectifs du Pacte vert européen et de décarbonisation. La pêche est l'un des secteurs qui ont le moins d'impact sur les émissions de carbone, mais c'est un secteur qui dépend des énergies fossiles. Le FEAMPA ne peut apporter un soutien financier suffisant à tous les bateaux, ne prévoyant notamment aucun soutien pour les bateaux de plus de 24 mètres. Par ailleurs, la transition énergétique exige des bateaux d'une plus grande capacité de tonnage. Ces dernières années, l'Espagne a investi davantage de fonds européens et nationaux dans le développement des Canaries, ce qui démontre son engagement envers la région. La formation des pêcheurs est également très importante pour assurer le renouvellement des générations. Il est important de soutenir le secteur de la pêche pour qu'il soit compétitif sur les marchés locaux et internationaux. Madame Isabel Artime a conclu son intervention en soulignant le rôle important du CCRUP pour parvenir à des accords avec les parties prenantes et permettre le développement des RUP.

11. Présentation sur les « Perspectives, opportunités et défis pour la pêche et l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques françaises » : Directeur général des pêches et de l'aquaculture de France – M. Éric Banel

Monsieur Éric Banel (Directeur général des pêches et de l'aquaculture de France) a remercié l'organisation des réunions et la bonne collaboration entre tous (États membres, Commission européenne et parties prenantes). L'une des grandes difficultés des RUP françaises est la subsistance alimentaire et l'amélioration des connaissances scientifiques par la collecte et le traitement de données. Les RUP françaises ont des niveaux de développement différents, étant donné qu'elles ont adhéré à l'UE à des dates différentes. Le renouvellement de la flotte est très important pour les RUP françaises, car les bateaux

actuels ne garantissent pas des conditions de sécurité à bord adéquates. Il a donné l'exemple de Mayotte où, en plus de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs, il est également indispensable d'améliorer les infrastructures des ports de pêche. La lutte contre la pêche INN est un autre défi des RUP, principalement en Guyane où il est urgent de se doter de moyens de lutte contre la pêche INN. Là encore, le renouvellement de la flotte est fondamental pour assurer le renouvellement des générations, la transition énergétique et la décarbonisation. Les RUP françaises sont de grands territoires avec des espèces et des pêches différentes. La collecte de données est donc toujours un défi majeur. La restriction de l'accès à la zone des 100 milles dans les eaux des régions ultrapériphériques est très importante pour le développement durable de la pêche côtière et artisanale. Dans les accords de Mayotte, conclus entre la CE et les Seychelles, les bateaux seychellois ont été autorisés à pêcher au-delà de 24 milles pour garantir le développement des pêches locales, tout en obtenant un retour financier de ces accords pour investir dans le développement local. Les critères de renouvellement de la flotte, y compris le calcul de l'état d'équilibre de la flotte, devraient être revus, simplifiés et adaptés aux réalités des RUP. Il a cité l'exemple de la pêche dans les RUP françaises qui dépend des conditions météorologiques et ne permet donc pas de déterminer un effort de pêche constant. La réalité socio-économique des RUP est en effet différente de celle du reste de l'UE, raison pour laquelle il serait possible d'améliorer les politiques publiques en partageant les connaissances entre les décideurs politiques et les parties prenantes.

12. Questions et réponses

Madame Huguette Bello a déclaré qu'il était nécessaire de modifier les critères de calcul du renouvellement de la flotte pour pouvoir autoriser un tel renouvellement. Elle s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles Mayotte et La Réunion n'avaient pas été consultées par la Commission européenne lorsqu'elle a interdit l'utilisation des DCP. Elle s'est également interrogée sur l'avenir des ressources halieutiques dans l'océan Indien, étant donné que les études scientifiques indiquent qu'il y a une surexploitation des ressources, notamment dans le canal du Mozambique. Madame Huguette Bello a déclaré que les quotas de thon étaient réduits et que la collecte de données et le type de données statistiques différaient d'une RUP à l'autre. La population de La Réunion a le droit de consommer le poisson local, mais de nombreux navires industriels pêchent dans l'océan Indien, y compris à Madagascar, et surexploitent les ressources marines. Elle a déclaré qu'il y avait beaucoup de taxes sur les exportations de la Guyane, en particulier pour les espèces de Lutjanidés (*Lutjanus spp.*) et les exportations de la Martinique vers la Guadeloupe, et que la DGMARE devrait trouver des solutions pour les tarifs d'importation et d'exportation entre les RUP françaises. Une grande part du poisson de la

Réunion doit être importée, notamment de l’océan Atlantique, ce qui nuit à l’économie locale.

M. François Herman s’est interrogé sur les raisons pour lesquelles le représentant français, contrairement au Portugal et à l’Espagne, n’avait pas mentionné l’aquaculture dans sa présentation. Il a demandé si la France avait l’intention de développer l’aquaculture dans ses RUP. Il a également déclaré qu’il était nécessaire d’encourager la consommation de produits locaux. Il a donné l’exemple de l’importation de produits en provenance du Vietnam, qui ont un impact environnemental élevé - y compris via l’empreinte carbone - et qui, contrairement aux produits locaux, ne respectent pas les normes européennes.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias*) a indiqué que la décarbonisation, le renouvellement de la flotte, l’optimisation du développement de l’aquaculture et la mise en place d’aires marines protégées étaient autant de défis communs aux RUP. Le développement du secteur de la pêche et de l’aquaculture doit être durable d’un point de vue social et économique. Il est important que les parties prenantes et les décideurs politiques assurent une bonne communication et travaillent en équipe. La législation doit être correctement mise en œuvre, faute de quoi plusieurs années de négociations seront nécessaires pour la modifier. Les pêcheurs artisanaux doivent pouvoir pêcher dans les aires marines protégées, car il s’agit d’une pêche à faible impact environnemental.

M. Jean-Michel Cotrebil (Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de Martinique) a remercié M. Nicolas Le Bianic pour le bon travail réalisé depuis les dernières réunions avec la collectivité locale, l’année dernière, alors qu’il était Directeur de la Mer de la Martinique. Il a estimé qu’il y avait un manque de jeunes dans le secteur de la pêche et qu’il était donc difficile d’en assurer l’avenir. En Martinique, il y a plusieurs problèmes de pollution, notamment par le chlordécone, qui affecte les moteurs et les équipements des bateaux locaux. Environ 80 % des entreprises de la Martinique remplissent des déclarations sur la quantité et la qualité de leurs captures, de sorte qu’il estime que des données sont collectées dans sa région. Il a déclaré que les bateaux locaux étaient très vieux. Il a estimé que l’État membre français devait soutenir davantage ses RUP. Il a conclu en déclarant qu’il était urgent de renouveler la flotte, car la vie n’a pas de prix et qu’il est nécessaire d’assurer la sécurité en mer.

M. Charif Abdallah (Chambre de l’Agriculture, de la Pêche et de l’Aquaculture de Mayotte) a déclaré que tous les discours avaient été très fructueux, mais qu’il était nécessaire de les mettre en pratique. Il y a beaucoup de problèmes à Mayotte, y compris au niveau de l’administration interne. La pêche à Mayotte est artisanale et a un faible impact sur l’environnement. La Commission européenne et la France devraient soutenir le renouvellement de la flotte, car il s’agit d’une question très importante pour les RUP. Il y a beaucoup de pêche illégale et l’État membre français devrait la contrôler. De nombreux bateaux étrangers pêchent dans les eaux de Mayotte. Depuis 2014, ils font partie de l’Union

européenne, mais les bateaux actuels ne respectent pas les réglementations européennes. Il est indispensable d'attirer les jeunes générations afin de garantir l'avenir de la pêche.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a déclaré que le Portugal faisait de gros efforts auprès de la Commission européenne pour défendre une pêche durable et sélective dans les RUP portugaises. Toutefois, les pêcheurs ont un besoin urgent de réponses à leurs problèmes. Les préoccupations des pêcheurs des RUP portugaises ont été transmises et comprises par l'État membre, mais la Commission européenne continue d'appliquer les mêmes mesures à des flottes différentes. Le CCRUP existe depuis quatre ans et l'on continue de débattre de la nécessité d'adopter des mesures adaptées à la réalité des RUP. Au moyen de plusieurs recommandations du CCRUP, les pêcheurs des RUP ont exprimé la spécificité de leurs pêches et ont demandé des aides pour le renouvellement de leurs flottes. Il a souligné la nécessité pour les pêcheurs d'obtenir des réponses à leurs préoccupations afin de garantir la continuité du secteur.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a indiqué que l'objectif du CCRUP était de rapprocher les parties prenantes des décideurs politiques et de faire connaître la réalité des RUP. Les questions de marché sont liées aux intérêts politiques et géostratégiques de chaque État membre, mais la centralité des ressources et les besoins des populations locales doivent être pris en compte. Le renouvellement de la flotte permettrait d'assurer l'efficacité énergétique et d'attirer les nouvelles générations, pour le développement de la pêche. Dans les RUP portugaises, l'espace maritime fait l'objet d'un important conflit. On assiste à une augmentation des aires marines protégées, qui sont souvent établies avec peu d'informations scientifiques et sans consulter le secteur de la pêche. La transition énergétique doit se faire, mais il s'agit d'un processus long et le secteur ne peut pas attendre. Il a donné l'exemple de la réalité de la flotte de Mayotte, où il est essentiel de renouveler les bateaux, ce qui devrait être l'une des priorités de la CE. M. Léonard Raghnauth a déclaré que la situation en Guyane était similaire à celle de Mayotte. La flotte de Madère, dédiée à la capture du sabre noir (*Aphanopus carbo*), doit également être renouvelée. Les politiques publiques doivent apporter des réponses aux besoins des RUP. Le CCRUP est important pour la transmission des connaissances empiriques et l'élaboration de recommandations qui serviront de base aux politiques publiques à mettre en œuvre.

M. José Blanco (*Federación Provincial de Cofradía de Pescadores de Santa Cruz de Tenerife*) a approuvé les interventions précédentes. Lors des réunions de l'Assemblée générale du CCRUP, le débat est essentiel pour que les RUP puissent exposer leurs spécificités et leurs questions. Selon le règlement 1380/2013, trois bassins océaniques sont associés aux RUP : l'Atlantique, l'Indien et les Caraïbes. Il s'est interrogé sur la possibilité d'une plus grande collaboration entre les RUP, notamment en matière de taxes et d'importations.

M. Miguel Herrera (*Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores* – OPAGAC) a indiqué qu’il existait des objectifs communs à toutes les organisations et qu’il était important d’élaborer des recommandations sur la base de ces objectifs. Le thon est une espèce hautement migratoire. La CE n’est qu’une partie parmi de nombreuses autres qui participent aux réunions des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Il est donc important que les avis exprimés lors de ces réunions soient aussi cohérents que possible. Toutes les ORGP ont des comités scientifiques qui évaluent l’état de conservation des stocks de thons. Le concept de durabilité est lié au fait que les ressources sont exploitées conformément aux mesures qui maintiennent le bon état de conservation des stocks. Il considère que toutes les parties impliquées dans les ORGP doivent respecter les mesures mises en œuvre, car celles-ci ont un impact sur les possibilités de pêche industrielle et artisanale. Il a déclaré qu’il était important de continuer à collaborer avec le CCRUP pour trouver des solutions aux problèmes communs.

Madame Charlina Vitcheva a déclaré que tous les participants à la réunion se préoccupaient des RUP. Elle a demandé à toutes les parties intéressées de transmettre un maximum de connaissances afin que les mesures élaborées et mises en œuvre le soient au bénéfice et en soutien de toutes les parties impliquées. Elle a rappelé que depuis 2018, la CE a autorisé le soutien de l’État au renouvellement de la flotte dans les RUP. Toutefois, la transparence des données, notamment scientifiques, est essentielle. Le renouvellement de la flotte est approuvé tant qu’il est démontré que la flotte est à l’équilibre. Elle a appelé les États membres à utiliser les fonds européens, notamment ceux du FEAMPA, pour résoudre leurs problèmes, y compris ceux relatifs à la collecte de données, plutôt que de restituer ces fonds. En mars 2023, les directives relatives aux aides étatiques ont été révisées. Les domaines dans lesquels ces aides peuvent être appliquées sont désormais plus larges. Elles peuvent désormais être utilisées dans des domaines tels que la bio-efficacité énergétique. La capacité de pêche de la flotte ne peut être augmentée, car cela conduirait à une surexploitation des ressources halieutiques et, par conséquent, à leur raréfaction. Madame Charlina Vitcheva a ajouté que la Réunion n’aurait pas son niveau de développement actuel si elle n’appartenait pas à l’UE. Les équipes de la CE travaillent plusieurs heures par jour pour répondre aussi rapidement que possible, mais certaines questions impliquent d’importantes négociations et prennent plus de temps. La CE révisé les propositions relatives au règlement de minimis en collaboration avec les États membres. Elle a indiqué que les bateaux des pays tiers ne pouvaient pas pêcher à moins de 24 milles des régions, qu’elles soient périphériques ou ultrapériphériques, et que les bateaux concernés par les accords se consacraient à la pêche d’espèces migratoires telles que le thon. Les pays tiers ont conclu des accords de durabilité de la pêche, au bénéfice des deux parties concernées : l’argent obtenu grâce aux accords de pêche est destiné au développement local. Madame Charlina Vitcheva a également

indiqué que la CE avait également conclu des accords pour que sa flotte puisse pêcher à Madagascar. Elle a rappelé que les RUP avaient droit à diverses dérogations, y compris au sein du FEAMPA. Elles peuvent renouveler leur flotte tant qu'elles n'augmentent pas la puissance du bateau. Elle a estimé que la connaissance est le principal outil du succès. L'innovation est essentielle pour favoriser le développement des secteurs liés à la mer. Dans l'UE, il existe un tarif d'exportation commun, qui s'applique à toutes les régions européennes, y compris les RUP. La CE doit prendre en compte les intérêts de diverses parties prenantes, y compris les pêcheurs, l'industrie de transformation et les consommateurs, ce qui n'est pas toujours une tâche aisée. Environ 70 % des importations européennes correspondent à des produits de la mer. La CE élabore actuellement un guide pour que les États membres sachent quels fonds ils peuvent utiliser pour la décarbonisation du secteur de la pêche. Elle a précisé que les fonds européens étant limités, il fallait établir des règles. Elle a cité l'exemple des navires de plus de 24 mètres qui ne sont pas couverts par les aides au renouvellement de la flotte et a expliqué que ces navires pouvaient plus facilement être rentables et s'autofinancer. Le secteur privé doit également assumer ses responsabilités. Puis elle s'est dite prête à répondre à des questions.

M. Éric Banel a indiqué que la France s'était engagée à améliorer les conditions des RUP et qu'elle travaillait actuellement à l'amélioration de la collecte des données. Il est nécessaire de trouver toutes les solutions possibles et de travailler sur les définitions et les critères des règlements pour s'adapter à la réalité des RUP. Les DCP ancrés n'ont pas les mêmes enjeux que les DCP dérivants. Il a défendu le fait que les pêcheurs devraient également utiliser les DCP, comme une aide à la pêche artisanale. En ce qui concerne la transition énergétique, il est nécessaire de trouver des solutions technologiques pour tous les types de flotte. Il a indiqué qu'une start-up française travaillait sur des solutions possibles pour permettre la transition énergétique, qui pourraient ensuite être mises en œuvre. Il a indiqué que dans l'après-midi, ils visiteraient une entreprise d'aquaculture, qui est également un secteur important. Il approuve la nécessité de valoriser les produits locaux. L'État membre français, en collaboration avec les ORGP et la CE, discute des meilleures réglementations et présente des données de recherche et de contrôle de la pêche pour lutter contre la pêche INN. Il a indiqué qu'il était disponible pour discuter avec les parties intéressées au cours des prochains jours de la réunion.

Madame Teresa Coelho a déclaré que les questions de marché étaient très importantes. Au Portugal, il existe une société qui gère les ventes à la criée et les centres de vente (DocaPesca). Elle approuve également le fait que le poisson local doive être valorisé. Docapesca fournit quotidiennement des données à la Direction générale des ressources naturelles, de la sécurité et des services maritimes (DGRM), qui les transmet ensuite à la CE. L'État membre portugais améliore le système de collecte des données sur la pêche, en collaboration avec les parties prenantes et les gouvernements régionaux. Il est

nécessaire de sensibiliser les pêcheurs au fait qu'ils ne doivent pas pêcher « beaucoup », mais « mieux ». De nouvelles activités maritimes doivent coexister avec la pêche et les différents domaines gouvernementaux s'efforcent d'améliorer la participation des parties prenantes. Elle a donné l'exemple suivant : chaque fois qu'il y a un projet d'aquaculture, le gouvernement et les autorités locales présentent le projet au secteur de la pêche, aux entreprises de tourisme maritime et à toutes les entreprises qui ont des activités à l'endroit où le projet sera mis en œuvre. Ils expliquent les avantages de ces projets pour la région. Madame Teresa Coelho a indiqué que le gouvernement portugais recommandait aux entreprises d'aquaculture d'intégrer les pêcheurs dans leurs projets chaque fois que cela était possible, afin que toutes les parties en tirent davantage de bénéfices. Le secteur de la pêche souffre d'une pénurie de main-d'œuvre et d'un manque de formation, ce qui nuit au renouvellement générationnel du secteur. Sur l'ensemble des personnes formées à la pêche, seuls 43 % ont continué à travailler dans le secteur.

Madame Isabel Artime a déclaré qu'en termes environnementaux, sociaux et économiques, la politique commune de la pêche avait contribué à faire de la flotte européenne l'une des plus durables. Toutefois, il reste un certain nombre de défis à relever, tels que la décarbonisation, le renouvellement des générations, le renouvellement de la flotte, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et des infrastructures dans les ports de pêche. L'État membre espagnol participe aux réunions des ORGP et défend le contrôle de la pêche dans ces zones de pêche, pour que toutes les flottes aient accès aux mêmes conditions. La concurrence pour l'espace maritime est un autre défi actuel. La pêche est une activité traditionnelle qui devrait coexister avec d'autres activités maritimes. De nombreuses solutions pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture sont le résultat d'un dialogue avec les parties prenantes. Madame Isabel Artime a exprimé son soutien au CCRUP et l'a encouragé à poursuivre son travail.

Madame la Secrétaire générale a remercié l'ensemble des participants et, en particulier, Mme Soumeia Djaffar (Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de la Réunion), M. Ludovic Courtois (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture) et le Conseil régional de la Réunion pour leur soutien dans l'organisation des réunions.

Autres questions

En l'absence d'autres interventions ou demandes de prise de parole, M. François Herman a clos la réunion.

Conclusions/Recommandations

Les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités.